

BREFCENTRE Synthèses

Octobre 2011

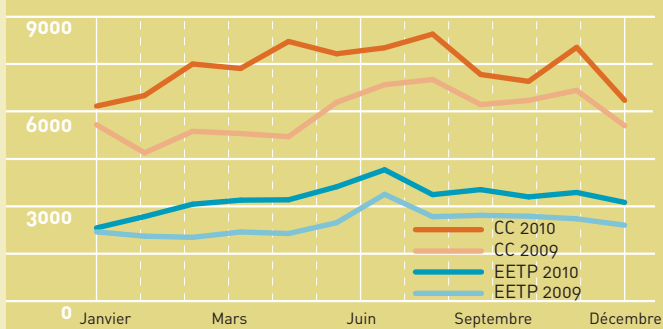
En 2010, 88 590 contrats de travail temporaire ont été conclus dans le département de l'Eure-et-Loir contre 71 145 l'année précédente, soit une hausse de 24,5 %.

En équivalent temps plein, le travail temporaire a représenté l'emploi de 3 257 salariés contre 2 470 en 2009, soit une augmentation de 31,9 % sur 12 mois (+20,7 % pour la région). Durant cette même période, l'emploi salarié a progressé de 1,0 % en Eure-et-Loir.

Le nombre d'emplois en équivalent temps plein a progressé régulièrement, passant de 2 326 en janvier à 4 162 en juillet. Un repli a été enregistré en août (3 377 ETP), puis le nombre d'emplois est resté stable, compris dans une fourchette allant de 3 300 à 3 600. L'année 2010 s'est toutefois terminée, comme les années précédentes, sur un recul au mois de décembre (3 132 emplois en équivalent temps plein).

Il est à noter que les niveaux de contrats conclus et d'emplois en équivalent temps plein restent supérieurs à ceux de 2009 sans toutefois rattraper ceux de 2008.

Contrats conclus et emplois en équivalent temps plein en 2009 et 2010 dans l'Eure-et-Loir



→ Le travail temporaire dans l'Eure-et-Loir en 2010

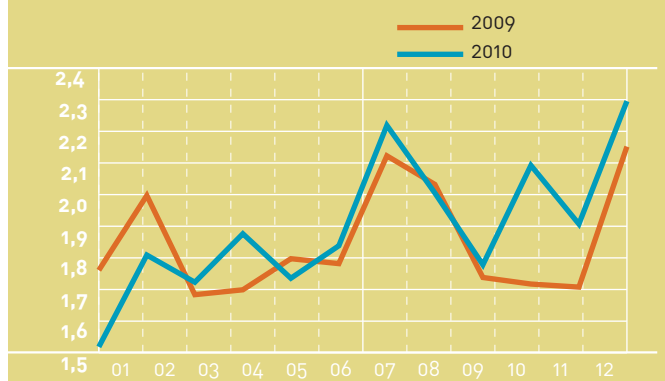
En 2010, la durée moyenne des missions achevées dans l'Eure-et-Loir s'élève à 1,93 semaine, contre 1,98 semaine en 2007. C'est la durée moyenne la plus élevée enregistrée au niveau régional, dont la durée moyenne des missions s'élève 1,77 semaine.

Quel que soit le secteur d'activité, les missions dans le département sont plus longues que la moyenne régionale. Dans la construction, leur durée s'élève en moyenne à 2,26 semaines contre 2,20 pour la région. Les missions sont plus courtes dans le tertiaire (1,60 semaine) bien qu'étant la plus élevée au niveau régional. Dans l'industrie, les missions sont en moyenne 2,10 semaines contre 1,99 semaine à l'échelon régional.

Ce sont les 35-39 ans et les 50-54 ans qui bénéficient des missions les plus longues (2,1 semaines). Pour les moins de 20 ans et les personnes de 55 ans et plus, la durée des missions s'élève à 1,4 semaine.

Au cours de l'année 2010, la durée moyenne des missions de travail temporaire a varié, tous secteurs confondus de 1,5 semaine

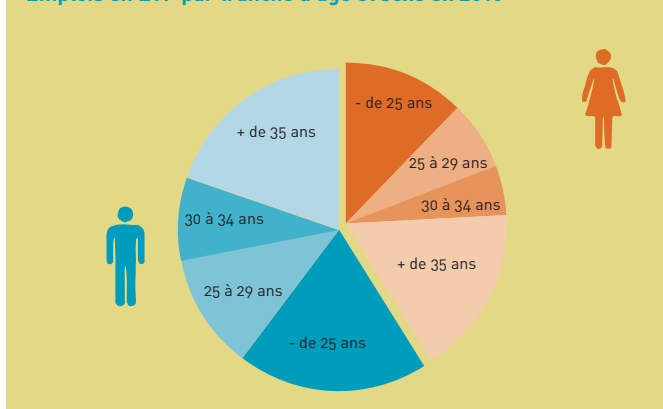
Durée moyenne en semaine des missions achevées en 2009 et 2010



en janvier à 2,2 semaines en juillet et 2,3 semaines en décembre. On observe toutefois en 2010 un allongement des missions en avril et en octobre, phénomène non remarqué en 2009.

Les femmes sont plus présentes en Eure-et-Loir mais demeurent minoritaires

Emplois en ETP par tranche d'âge et sexe en 2010



Les femmes signent en Eure-et-Loir 40,5 % du total des contrats de travail temporaire, proportion la plus importante de la région. Elles représentent également 39,9 % des emplois en équivalent temps plein, soit 8 points de plus que la moyenne régionale et 11 points au dessus du niveau national.

Néanmoins, par rapport à 2009, le nombre de contrats signés par les femmes dans le département progresse légèrement moins (+23,3 %) que ceux signés par les hommes (+25,3 %).

Comme en 2009, l'Eure-et-Loir est le département pour lequel la part des contrats conclus par les jeunes de moins de 25 ans est

la plus grande (35,2 % en 2010 ; 34,9 % en 2009 contre 33,1 % pour la région)

Il en est de même pour le nombre d'emplois en équivalent temps plein. En effet, 32,1 % des emplois intérimaires sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans dans le département contre 29,4 % pour la région et 27,7 % au niveau national

Hausse importante du recours à l'intérim dans l'industrie

	EETP 2010	Part 2010	Evolution 10/09
Non renseigné	20	0,6%	20,6%
Agriculture, sylviculture, pêche	1 894	58,2%	51,0%
Industrie	353	10,8%	-8,2%
Construction	984	30,2%	23,2%
Tertiaire	7	0,2%	-58,5%
Ensemble	3 257	100%	31,9%

L'industrie demeure comme les années précédentes le secteur qui recourt le plus à l'intérim (58,2 % du nombre de contrats en emploi équivalent temps plein en 2010 contre 50,8 % en 2009) soit une progression annuelle de +51,0 %.

La construction représente plus d'un emploi ETP sur dix. Néanmoins, l'Eure-et-Loir est un l'un des deux départements de la région dans lequel l'emploi intérimaire diminue dans la construction (-8,4 % par rapport à 2009).

En 2010, la construction n'est plus le secteur qui emploie le plus d'intérimaires. En effet, 12,3 % des emplois en équivalent temps plein sont présents dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques. Ce secteur affiche une hausse record de l'emploi intérimaire. Le nombre d'emplois en équivalent temps plein a plus que triplé passant de 120 emplois en 2009 à 400 en 2010, dépassant même le niveau atteint en 2007 de 312 emplois en équivalent temps plein.

La construction occupe désormais la deuxième position avec 353 emplois malgré une perte de -8,2 % en un an.

Vient ensuite le secteur de l'industrie chimique avec 315 emplois en 2010 (progression de +69,4 % en un an) suivi de près par le secteur des transports et entreposage qui emploie 312 intérimaires en équivalent temps plein (+30,9 % par rapport à 2009).

En évolution annuelle, neuf secteurs d'activité sur 38 voient leurs emplois intérimaires en équivalent temps plein fortement progresser, notamment le travail du bois et l'industrie du papier (+93,1 %), l'industrie chimique (+69,4 %), la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (+66,7 % emplois) et la métallurgie et fabrication de produits métalliques (+62,6 %). La hausse dans ces quatre secteurs représente 45 % de l'augmentation départementale.

Le secteur de la fabrication de produits informatiques et électroniques n'est pas encore sorti de la crise malgré une hausse annuelle de +88,5 % de ses effectifs en 2010. Ce secteur, qui employait 166 intérimaires en équivalent temps plein en 2007, n'en embauche plus que 34 en 2010.

La comparaison simultanée de l'évolution de l'emploi et de celle de l'intérim permet les observations suivantes :

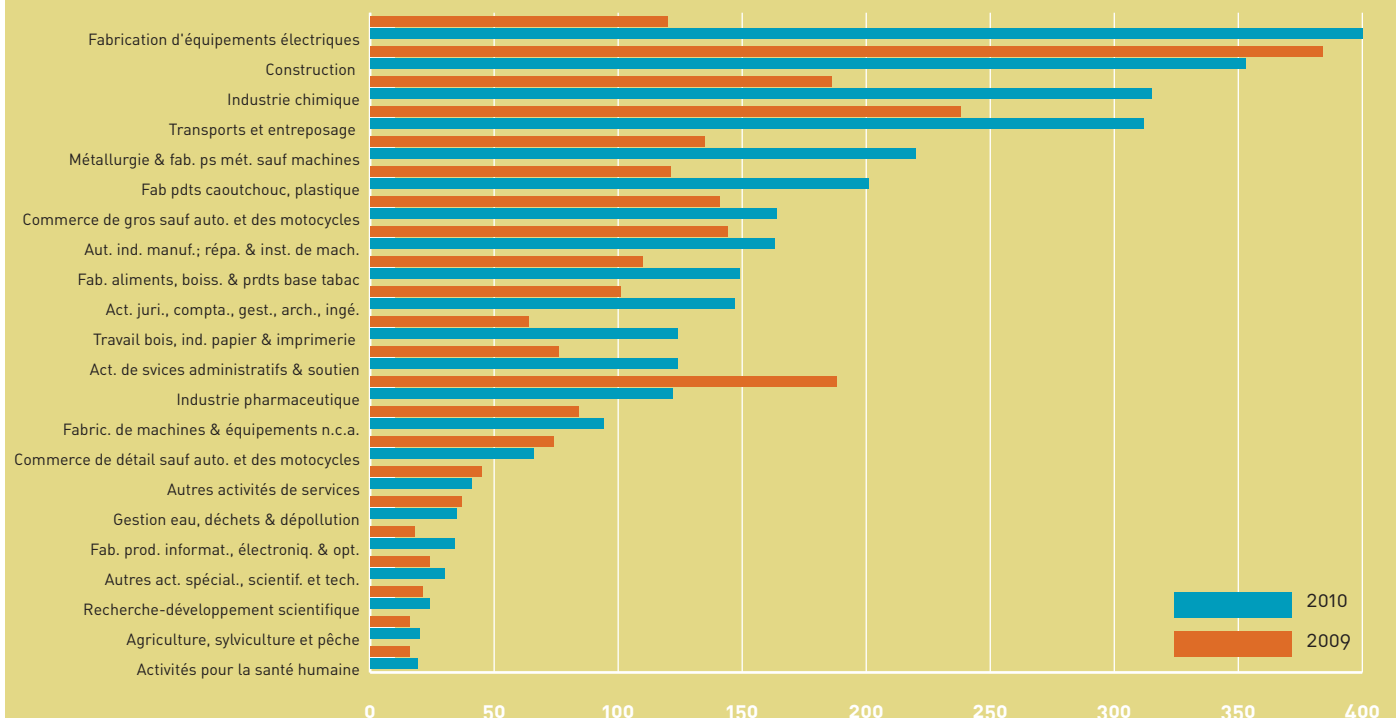
- **Le secteur industriel**, dont les effectifs salariés ont diminué de -3,6 % sur 12 mois, enregistre une hausse du recours au travail temporaire de +51,0 % entre 2009 et 2010.

La fabrication de produits en caoutchouc, plastiques et autres produits minéraux non métalliques qui est le secteur industriel ayant dans l'Eure-et-Loir les plus gros effectifs salariés (4 515 salariés) accuse sur un an une perte de -7,3 % d'effectifs salariés malgré une forte augmentation de ses effectifs intérimaires. Sur les 15 secteurs industriels retenus, 10 ont enregistré une augmentation du recours à l'intérim par rapport à l'année précédente. Le secteur de la fabrication d'équipements électriques a notamment triplé ses effectifs intérimaires en équivalent temps plein passant de 120 en 2009 à 400 en 2010, devenant ainsi le secteur ayant le plus recours au travail temporaire dans l'Eure-et-Loir. Pourtant, dans le même temps, ses effectifs salariés ont diminué de -8,6 %. A noter également la progression dans le secteur du travail du bois et l'industrie du papier passant de 64 emplois intérimaires en équivalent temps plein en 2009 à 124 en 2010.

- **Le secteur de la construction** enregistre une quasi-stabilité des effectifs salariés (-0,4 %) sur un an mais une baisse du recours à l'intérim (-8,2 %).

- **Le secteur tertiaire** enfin, enregistre à la fois une hausse des effectifs salariés (+3,4 % sur un an) et du recours au travail temporaire avec un gain annuel de +23,2 % du nombre d'emplois en équivalent temps plein. Trois secteurs sont moteurs : les transports et entreposage (+30,9 %), les activités juridiques et comptables (+45,3 %) et les activités de services administratifs (+63,6 %).

Nombre d'emplois équivalents à temps plein par secteur d'activité



Taux de recours

Si l'on rapporte le nombre d'emplois en équivalent temps plein du travail temporaire à l'effectif salarié du champ UNEDIC, le taux de recours à la main-d'œuvre temporaire s'élève en 2010 pour le département à 3,4 intérimaires pour 100 salariés. Ce taux de recours est inférieur à celui constaté au niveau régional (4,0) mais supérieur à celui du niveau national (3,1).

En 2009, pour le département d'Eure et Loir, ce taux de recours était de 2,6 (3,7 en 2008).

Ce taux diffère néanmoins en 2010 selon les secteurs d'activité, de 1,7 pour le tertiaire à 6,8 pour l'industrie (3,9 pour la construction)

Deux secteurs industriels se détachent du fait de leur plus grand recours au travail temporaire ; Il s'agit de la fabrication d'équipements électriques (18,2 intérimaires ETP pour 100 salariés) et de l'industrie chimique avec un taux de recours de 11,7.

Viennent ensuite les autres industries manufacturières (7,9) et le travail du bois et de l'industrie du papier (6,8).

Si l'on fait abstraction de la structure des activités caractéristiques de la région, en calculant un indice de spécificité de l'intérim dans le département par rapport à l'ensemble de la région, on constate en 2010, comme en 2009, que le recours au travail temporaire est plus faible dans le département d'Eure-et-Loir qu'au niveau régional. Seuls dix secteurs connaissent un taux de recours supérieur à celui constaté au niveau régional (le travail du bois et l'industrie du papier, la fabrication de produits informatiques, la fabrication d'équipements électriques, les autres industries manufacturières, les activités juridiques, comptables, de gestion, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, la recherche-développement scientifique, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, les activités de services administratifs, l'administration publique et enfin les autres activités de services).

Secteurs d'activité	Emploi salarié du secteur marchand non agricole		Emplois Equivalents à Temps Plein		Taux de recours		
	Fin 2010 provisoire	Evolution 2010/2009	Année 2010	Evolution 2010/2009	pour 100 sal. dépt 28	pour 100 sal. Centre	Spécificité Dpt/région
Ensemble	93 403	1,0	3257	31,9	3,4	4,0	3,1
<i>dont</i> INDUSTRIE	26 161	-3,6	1894	51,0	6,8	8,0	7,0
<i>dont</i> Industries extractives	164	-3,0	4	-20,8	2,1	5,2	5,8
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 335	-2,9	149	35,9	6,0	8,6	8,2
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	300	1,0	9	-57,6	2,8	4,6	3,5
Travail bois, ind. papier & imprimerie	1 695	-4,4	124	93,1	6,8	6,2	5,7
Industrie chimique	2 392	5,0	315	69,4	11,7	13,3	7,3
Industrie pharmaceutique	2 509	-8,4	122	-35,2	4,6	9,9	6,8
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	4 515	-7,3	201	66,7	4,3	7,3	8,2
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	3 788	-1,9	220	62,6	5,5	6,9	6,7
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	480	-14,4	34	88,5	6,6	6,2	5,5
Fabrication d'équipements électriques	1 802	-8,6	400	233,6	18,2	11,0	8,0
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	2 774	0,0	94	12,9	3,3	6,8	6,5
Fabrication de matériels de transport	550	-4,8	14	39,9	2,6	9,7	6,7
Aut. ind. manif.; répa. & inst. de mach.	1 886	-2,1	163	13,1	7,9	7,5	5,8
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	181	7,1	10	-17,9	5,3	12,6	14,1
Gestion eau, déchets & dépollution	790	3,9	35	-6,9	4,2	7,0	8,5
CONSTRUCTION	8 746	-0,4	353	-8,2	3,9	6,0	6,8
TERTIAIRE	58 480	3,4	984	23,2	1,7	2,1	1,5
<i>dont</i> Commerce et réparation auto et moto	17 521	4,2	237	5,7	1,3	1,7	1,6
Transports et entreposage	4 679	-0,6	312	30,9	6,3	9,5	5,7
Hébergement et restauration	3 504	0,7	13	-7,9	0,4	0,9	0,9
Édition, audiovisuel et diffusion	338	-5,8	2	-50,6	0,5	1,0	0,6
Télécommunications	31	-72,3	0	-28,3	0,8	4,0	2,3
Act. informatique & svices d'information	642	7,4	1	-21,6	0,1	3,7	1,3
Activités financières et d'assurance	3 300	3,8	8	-42,3	0,3	0,9	1,4
Activités immobilières	828	2,5	10	62,3	1,2	2,6	1,2
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	2 961	-3,9	147	45,3	4,7	3,1	1,4
Recherche-développement scientifique	535	17,6	24	16,4	4,4	3,7	2,4
Autres act. spécial., scientif. et tech.	723	0,1	30	23,4	3,9	1,9	1,3
Act. de svices administratifs & soutien	9 203	14,5	124	63,6	1,3	1,2	1,3
Administration publique	1 073	-2,5	1	-75,2	0,1	0,7	0,8
Enseignement	1 156	-9,5	2	-1,0	0,2	0,6	0,5
Activités pour la santé humaine	2 226	0,0	19	13,7	0,8	1,2	0,9
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	5 628	-0,9	11	156,3	0,2	0,4	0,4
Arts, spectacles & activités récréatives	946	2,4	1	-47,0	0,1	0,5	0,6
Autres activités de services	3 186	7,0	41	-8,5	1,3	0,6	0,9

Encadré méthodologique

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Le taux de recours indiqué ne tient pas compte des effectifs salariés hors champ UNEDIC. Ce champ comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Sont exclus du champ UNEDIC: les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régions départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF

Spécificité : rapport entre le taux de recours départemental et celui observé au niveau régional.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre

12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)
Mise en page : Sylvie GAILLOT